

# Projet éolien de Santigny

## Permanence publique le vendredi 07 octobre 2016

Pour une bonne information sur le territoire, ABO Wind organise une permanence publique sur le projet éolien à la salle des fêtes de Santigny, le vendredi 07 octobre 2016 de 17h à 20h.

## Bulletin d'information

Octobre 2016

### Historique du projet éolien et premières étapes de concertation

La Région Bourgogne a adopté son Schéma Régional Éolien (SRE) en mai 2012. Considérant que l'énergie éolienne est un atout majeur pour la Bourgogne, ce schéma affiche une ambition forte de développement de cette filière. L'objectif bourguignon de 1 500 MW à l'horizon 2020 suppose la réalisation de plusieurs centaines de MW d'ici cette date, pour compléter les 332 MW déjà installés au 31 décembre 2015, ainsi que les plus de 300 MW déjà autorisés. Pour relever ce défi, le département de l'Yonne a un rôle clé car il bénéficie du meilleur gisement éolien régional.

Début 2015 la commune de Santigny a décidé de reprendre sa réflexion, initiée lors d'une pré-étude de ZDE en 2013, autour d'un projet éolien basé sur sa forêt communale.

Les premiers contacts avec les élus de la commune nous ont permis d'identifier des éléments de sensibilité locales ainsi que les attentes de l'ensemble des acteurs locaux par rapport au projet.

Au terme d'un certain nombre de réunions de travail à l'occasion desquelles l'ONF a été consultée et associée au projet en tant que gestionnaire et exploitant de la forêt communale, ABO Wind a été sélectionnée en mars 2016 pour développer un projet portant sur la forêt communale (lieu-dit « Les Bois ») et un ensemble adjacent de parcelles agricoles.

ABO Wind a été sélectionnée en raison de son expertise nationale en développement, construction et exploitation de parcs éoliens, notamment en milieu forestier. Notre équipe a une très bonne connaissance du territoire en raison de la proximité et de son expérience dans le secteur. Nous avons développé et mis en service deux parcs éoliens à proximité de Santigny : le parc éolien de Migé-Escamps (89) et celui de Clamecy-Oisy (58). Le responsable de projet continue ce travail d'expertise sur site pour développer un projet de qualité.



### Pourquoi ici ?

La zone potentielle d'implantation des éoliennes se présente sur un plateau forestier et agricole d'une altitude moyenne de 330 mètres. Elle permet d'envisager l'installation d'éoliennes conformes aux prescriptions de la Loi Grenelle 2 à au moins 500 m des premières habitations.

En donnant la priorité à l'implantation d'éoliennes dans la forêt communale, ABO Wind souhaite fixer la valeur ajoutée territoriale du projet de parc éolien dans le territoire du Serein et plus particulièrement à Santigny.

Le site est desservi par un réseau de voies communales et privées permettant de limiter la création de nouveaux chemins pour la desserte des éoliennes. Le but étant de respecter et de s'adapter aux pratiques agricoles, forestières et rurales du secteur, en limitant au maximum la création de nouvelles contraintes.

L'énergie éolienne est l'une des énergies renouvelables les plus matures. Une éolienne de 2 MW peut produire plus de 4 millions de kWh/an. Cela permet de couvrir les besoins en électricité de 2 000 personnes (chauffage compris) et d'éviter l'émission de 1 300 tonnes de CO2 par an.

### Pourquoi l'éolien ?

La COP 21 s'est conclue samedi 12 décembre 2015 par l'adoption, par consensus, de l'Accord de Paris. C'est un accord universel, juste, différencié, durable, dynamique, équilibré et juridiquement contraignant. Il constitue une avancée majeure dans la lutte contre les dérèglements climatiques. Il fixe pour objectif de contenir la hausse des températures bien en deçà de 2°C, et de s'efforcer de la limiter à 1,5°C.

En France, la Loi Relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte a été promulguée le 17 août 2015. Le gouvernement a fixé comme objectif d'accroître la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique en portant à 32% la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie d'ici 2030.

Le potentiel de l'énergie éolienne est en enjeu important dans la transition énergétique: un développement croissant de l'énergie éolienne en France est indispensable pour répondre aux objectifs fixés par le gouvernement et à Paris. Accueillir un projet éolien sur votre territoire participe aux objectifs nationaux.

Une éolienne est un dispositif qui permet de convertir l'énergie cinétique du vent en énergie mécanique. Cette énergie est ensuite transformée en électricité. L'énergie éolienne est respectueuse de l'environnement, inépuisable et c'est aussi une source de diversification et d'indépendance énergétique réversible et mature

### Qui est ABO Wind?

Avec quatre agences à Nantes, Orléans, Toulouse (siège social) et Lyon depuis 2016, ABO Wind développe des projets éoliens sur tout le territoire français depuis 2002. Soutenue par un groupe solide et indépendant, la société ABO Wind a développé et mis en service 21 parcs éoliens en France soit 267 MW d'électricité propre. La production issue de ces éoliennes représente l'équivalent de la consommation annuelle de la ville de Bordeaux.

Le métier d'ABO Wind est la réalisation de parcs éoliens «clés en main», c'est-à-dire la conception, la construction et l'exploitation, allant jusqu'au démantèlement en fin de vie du parc éolien.



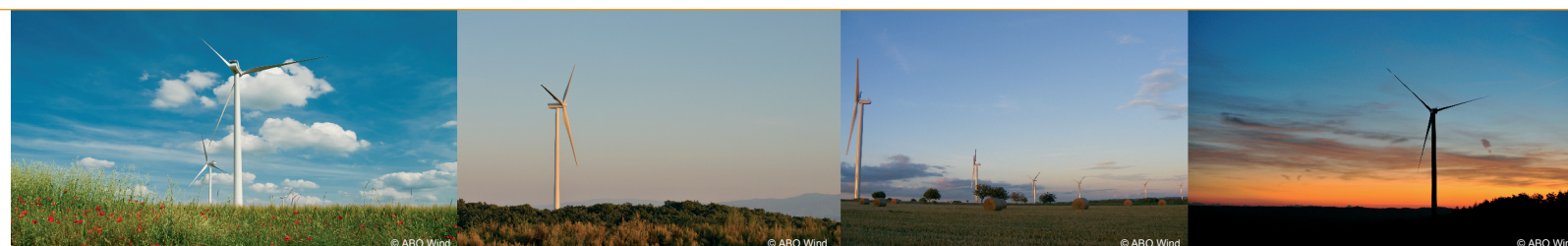
Parce que l'éolien est une énergie de territoire, ABO Wind développe main dans la main ses projets éoliens avec les acteurs locaux. Cela se traduit par une communication et une concertation étroites tout au long du développement de ses projets. De la même façon, ABO Wind met tout en œuvre pour qu'une fois en fonctionnement les retombées économiques des parcs éoliens restent au niveau local. En septembre 2016, ABO Wind a mis en place sa cinquième campagne de financement participatif sur la plateforme Lendosphere pour le projet éolien d'Asnières-le-Marché (45).

Son implication pour l'actionnariat local est le gage d'un réel développement durable. [www.abo-wind.fr](http://www.abo-wind.fr)

### Pour plus d'informations sur l'éolien :



[www.cler.org](http://www.cler.org)  
[www.amorce.asso.fr](http://www.amorce.asso.fr)  
[www.fee.asso.fr](http://www.fee.asso.fr)



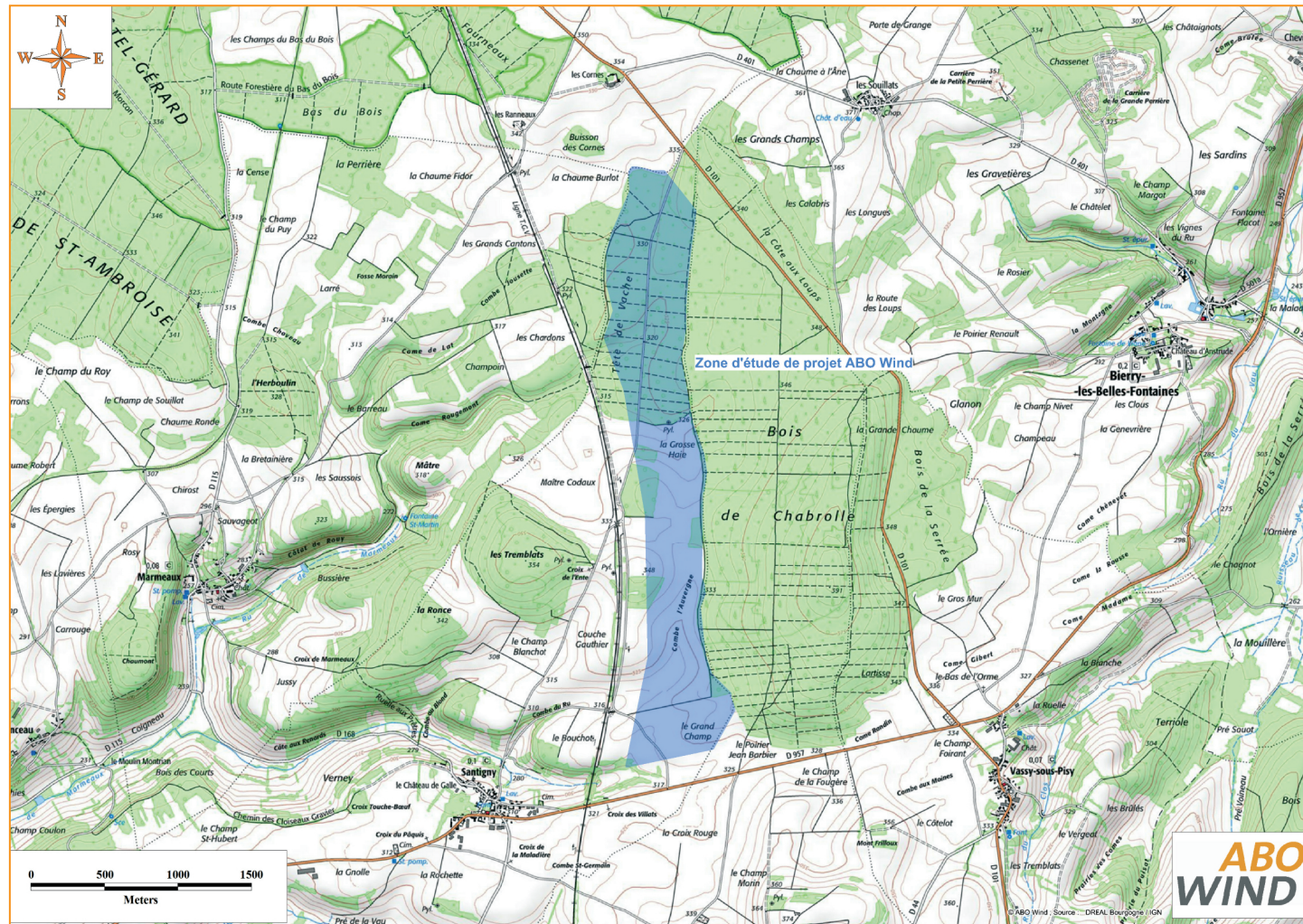
Responsable du projet :  
 Thomas Glutron  
 Tél. : +33 (0)2 38 52 21 72  
 Mob. : +33 (0)6 45 85 22 12  
[glutron@abo-wind.fr](mailto:glutron@abo-wind.fr)

Responsable de la communication :  
 Cristina Robin  
 Tél. : +33 (0)5 34 31 13 43  
[robin@abo-wind.fr](mailto:robin@abo-wind.fr)

L'éolien citoyen **ABO WIND**

Imprimé sur du papier 100% recyclé

## Carte de la zone d'étude



## Études de faisabilité

Depuis 2015, les parcs éoliens sont soumis à une seule autorisation administrative : l'autorisation unique. Elle regroupe le **permis de construire, l'autorisation d'exploiter et l'autorisation de défrichement**. Une **étude d'impact** est jointe à la demande d'autorisation unique et en constitue l'élément le plus important. L'étude d'impact explique comment les préoccupations environnementales, acoustiques et paysagères ont fait évoluer le projet jusqu'au scénario final d'implantation. Les études relatives au projet sont confiées à des bureaux d'études indépendants, spécialisés et reconnus chacun dans leur domaine d'intervention.

L'ensemble de ces études permettra de définir le meilleur projet pour le territoire et de définir le modèle d'éolienne le plus adapté : hauteur du mât, longueur des pales, puissance unitaire... Ces études se déroulent en différentes phases :

L'état initial permet de caractériser le territoire et ses spécificités. Le volet « Milieux Naturels » est généralement le plus long, car il doit couvrir un cycle entier (une année). Les résultats des études techniques (vent, milieux naturels, paysage, acoustique, ...) seront exploitables fin 2017.

A partir de ces informations, ABO Wind élabore **plusieurs scénarii d'implantation** des machines sur le site qui sont ensuite analysés par les bureaux d'étude. La synthèse de ces analyses permet ensuite à ABO Wind de sélectionner le meilleur projet.

A partir du scénario final, les impacts sont évalués par les bureaux d'études, qui proposeront les ajustements et les mesures permettant de supprimer, réduire et, si nécessaire, compenser les effets du projet sur l'environnement.

## Caractéristiques du mât

|                        |   |
|------------------------|---|
| Type de mât            | Treillis  |
| Hauteur                | 120 mètres (124 m avec paratonnerre)  |
| Instruments            | 4 anémomètres<br>1 girouette<br>1 logger (enregistrement des données)<br>1 baromètre<br>1 sonde de température<br>1 balise moyenne intensité au sommet<br>1 balise basse intensité à mi-hauteur |
| Alimentation           | 3 panneaux photovoltaïques  |
| Période de mesure      | 2 ans   |
| Terrain d'implantation | Parcelles forestières communales  |
| Haubanage              | 3 directions depuis le mât  |
| Ancrages               | 35 et 70 mètres à l'axe du mât  |
| Maintenance préventive | Annuelle  |

## Planning des études

| Domaine d'intervention                   | Société                 | Intervenants                          | Lancement      |
|--|-------------------------|---------------------------------------|----------------|
| Étude de vent                            | ABO Wind/<br>Encis Wind | Cécile Groh                           | Septembre 2016 |
| Étude avifaune                           | CERA Environnement      | Mathieu Ausanneau                     | Février 2017   |
| Étude chiroptères                        | CERA Environnement      | Christophe Verheyden                  | février 2017   |
| Étude faune terrestre                    | CERA Environnement      | Mathieu Ausanneau                     | Février 2017   |
| Étude habitat/flore                      | CERA Environnement      | Patrick Lys                           | Février 2017   |
| Étude paysagère /Photomontages           | Biotope                 | Sébastien Durot et<br>Nathalie Ménard | Juillet 2017   |
| Étude acoustique                         | SOLDATA Acoustic        | Jérémy Turpin                         | Septembre 2017 |
| Dossier de demande d'autorisation unique | AIRELE                  | Julien ELOIRE                         | Septembre 2017 |



## La mesure de vent

L'installation d'un mât de mesure de vent est indispensable pour tout projet éolien. Pour le projet de Santigny, **un mât de mesure a été installé le 02 septembre 2016 sur des parcelles de forêt communales**. Ceci permettant de faire bénéficier la commune de l'indemnité temporaire d'occupation du mât, tout en limitant l'impact de l'installation puisque les parcelles choisies avaient préalablement fait l'objet d'une coupe de taillis sous futaie.

Les anémomètres et les girouettes disposés sur le mât à différentes hauteurs permettront **d'établir un profil des vitesses et des directions des vents sur le site**.

En corrélant les données recueillies avec celles mesurées par les stations Météo France des alentours depuis plus de 10 ans, il est possible de caractériser le vent sur le long terme et sur plusieurs kilomètres à la ronde.

La connaissance des caractéristiques du vent sur le site étudié permettra de **définir le ou les types d'éoliennes les plus adaptées au site**, d'évaluer la distance à prévoir entre les éoliennes, et enfin d'estimer avec précision la production électrique du futur parc éolien.

Mât de mesure et panneau d'information sur un site à l'étude

## Vue d'un anémomètre depuis un mât de mesure



Vue depuis le mât de mesure de Saint-Hilaire-du-Maine (53). Crédits : © Encis Wind